

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/07/2013

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Riu, Touya, Yvora, Legarrec, Somerville
Mmes Claverie, Expert, Lesgards, Duverdier. Adoue

Absent : Mr Lassalle

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

***Salle pour le Foyer des Jeunes et la Clique.**

Les représentants du Foyer des Jeunes et de la Clique de Saubusse souhaitent occuper les salles de l'ancienne poste disponibles au Presbytère, celle du bas pour les jeunes et celle du haut pour la clique. Une convention sera signée entre chaque partie mais auparavant la conformité électrique des locaux sera vérifiée. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

***Convention matériel de désherbage (Rapporteur S. Lahillade)**

S. Lahillade donne lecture de la Convention de partenariat avec les communes de Josse, St Jean-de-Marsacq et Saubrigues pour l'acquisition de matériel de désherbage. Ce matériel, rappelons le, concerne une centrale de désherbage à vapeur tractée sur remorque et différentes désherbeuses thermiques selon les besoins de chaque collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver la convention.

***Demandes diverses pour l'Ecole (Rapporteur V. Duverdier).**

La commission école présente aux membres du conseil les différentes demandes chiffrées en vue de la préparation de la prochaine rentrée. Ces demandes concernent des achats de produits d'entretien, de mobilier scolaire et également la validation du devis de la Sté As du Carreau pour l'entretien des classes qui sera fait cet été. Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'ensemble de ces demandes.

***Barthes.**

Afin d'être en adéquation avec la commune de Rivière concernant l'occupation des barthes communales par les éleveurs, et ainsi maintenir des relations amicales entre nos deux communes, le conseil municipal demande à la commission des Barthes d'élaborer un règlement pour le pacage des animaux dans les barthes communales et de le soumettre au prochain conseil.

***Révision tarifs location trinquet.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE que les tarifs de location du trinquet seront à compter du 1^{er} octobre 2013 comme suit :

#Particulier journée :	11,20 €/heure	#Ligue :	10,50 €/heure
#Particulier journée trimestre :	10,50 €/heure	#Ligue jeunes :	8,25 €/heure
#Particulier soirée :	13,00 €/heure	#Tournoi Basco Landais :	4,80 €/heure
#Particulier soirée trimestre :	12,20 €/heure	#Pala :	4,80 €/heure

***Révision tarifs de la garderie.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE qu'à compter du 1^{er} septembre 2013, le règlement de la garderie s'effectuera comme suit :

Occasionnellement : 0,70 € le matin - 1,05 € le soir (goûter compris)

Forfait mensuel : 18,50 € pour 1 enfant – 30,00 € pour 2 enfants – 40,00 € pour 3 enfants.

***Evacuation des eaux pluviales sous la voie ferrée.**

Suite aux dernières pluies diluviennes qui se sont abattues courant juin, des dysfonctionnements dans l'écoulement des eaux ont été constatés au niveau du lotissement Plein Sud et de la voie ferrée.

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une réunion se déroulera le 19 août en présence du lotisseur, du géomètre, de MACS et des représentants du Conseil Général, de la SNCF et du SIBVA. Les propriétaires des parcelles concernées et un représentant de l'association des occupants du lotissement sont également conviés.

***Centre de Loisirs de Mées.**

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires modifie les organisations des accueils de loisirs sur le territoire de MACS. Ainsi, les enfants de Saubusse auparavant accueillis dans les centres de loisirs de Tyrosse ou St Jean-de-Marsacq ne pourront plus y accéder, ces centres étant fermés le mercredi dans le cadre de la mise en place de la réforme dès la rentrée 2013. Aussi, afin d'offrir un mode de garde pour les familles des enfants des communes qui ont opté pour le report d'un an de la réforme, Mr le Maire a rencontré le Directeur de l'Amicale Laïque Dacquoise, en charge du Centre de Loisirs de Mées. Ce centre va accueillir les enfants des communes de Mées, Angoumé et Rivière.

La CAF doit également confirmer sa participation aux frais. Mr le Maire et la commission Ecole poursuivent l'élaboration du projet.

***Maîtrise d'œuvre pour les différents projets d'aménagement.**

La commission voirie informe le conseil qu'elle a reçu certains devis dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la placette située aux abords de la RD17 façade du café, de la rue du Lavoir et du parking entre la rue du Lavoir et le pôle commercial. Il a été également présenté au conseil le devis de la Sté Dune pour un montant de 975 € H.T. se rapportant au relevé topographique qui sera fourni au bureau d'Etudes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite qu'un devis soit demandé au Cabinet Argéo et donne pouvoir à Mr le maire et à la commission voirie pour poursuivre les démarches et valider les devis.

***Délibération portant la décision d'institution d'une régie de recettes pour la location des salles municipales et du mobilier (tables, bancs, chaises ...).**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE :

Article 1 : A compter du 1^{er} août, il est institué une régie de recettes pour l'encaisse des Produits provenant de la location des salles municipales et du mobilier.

Article 2 : Cette régie est installée à la Mairie de SAUBUSSE, 16 Place Desjobert.

Article 3 : Cette régie permettra d'encaisser régulièrement le produit des locations des salles municipales et du mobilier (tables, bancs, chaises...).

Article 4 : Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :
1 – Numéraire - 2 – Chèques - Ces recettes seront perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance.

Article 5 : Le montant maximum de l'encaisse à consentir au régisseur est de : 500 €

Article 6 : Le régisseur est tenu de verser au trésorier le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum spécifié à l'article 5 et au minimum une fois par semestre. Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées lors de sa sortie de fonction.

Article 7 : Le régisseur sera désigné par Monsieur le Maire sur avis conforme du comptable.

Article 8 : En raison du montant peu important de l'encaisse, le régisseur n'est pas astreint à constituer un cautionnement mutuel.

Article 9 : Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du trésorier principal de Dax Agglomération selon la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité, au prorata du temps effectué en remplacement du régisseur, selon la réglementation en vigueur.

Article 11 : Monsieur le Maire et la Trésorière principale de Dax Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

***Délibération de principe pour le remplacement d'agents indisponibles.**

Mr le Maire expose au conseil municipal qu'il est amené de façon ponctuelle à faire face à l'indisponibilité d'agents de la commune pour de courtes périodes. Il demande au conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel temporaire pour assurer le remplacement des personnels indisponibles, dans les cas où il est nécessaire d'assurer la continuité du service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'autoriser Mr le Maire pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires temporaires pour assurer le remplacement des agents indisponibles pour une courte durée,
- de charger Mr le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

***Divers.**

-Un courrier de Mr et Mme Dubernet De Boscq est arrivé ce jour à la mairie concernant notre demande d'acquisition du terrain joutant l'école. Les propriétaires nous proposent de reprendre rendez-vous lors de leur prochain passage dans la région afin de discuter de notre projet.

- Mr Serge Ordonnes nous a informés que le grillage de son jardin avait subi des dégradations. Il est demandé aux personnes témoins de ces méfaits de venir le signaler à la mairie.
- Plusieurs demandes de chasseurs ont été adressées à la mairie concernant une demande d'autorisation d'enlever la jussie au niveau des lacs des tones. La commission des Barthes se rapproche du CPIE afin d'apporter une réponse.
- La société IRH informe le conseil, que dans le cadre de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement, de nombreux secteurs de la commune feront l'objet d'un contrôle des branchements d'assainissement par dispositif fumigène. Ces essais à la fumée non toxique sont prévus au cours de la période du **05 au 14 août 2013.**
- A compter de début septembre, les bureaux de la mairie seront ouverts au public le mercredi matin de 9h à 12h et fermés cet après-midi là. Les nouveaux horaires seront affichés à la mairie début septembre.
- La Gendarmerie a informé la mairie qu'elle a été amenée à verbaliser une personne faisant du feu sans autorisation des pompiers. La mairie tient à rappeler une nouvelle fois à ces concitoyens qu'aucun feu ne doit être fait sans autorisation et recommande vivement de consulter le site de la commune ou toutes les démarches à suivre sont expliquées.
- Suite à une demande des chasseurs adressée au conseil municipal concernant un abri éventuel pouvant être mis à leur disposition lors de leur rassemblement pour les battues, la commission bâtiment réitère que l'abri proche de l'entrée du cimetière est à leur disposition.
- La commission bâtiment informe le conseil que l'appel d'offre pour les travaux de l'école devrait être lancé courant septembre et des subventions seront sollicitées.
- La commission Culture a rencontré des personnes du Conseil Général en charge des bibliothèques. Une réflexion sera lancée afin d'envisager le fonctionnement en cohésion du futur Office de Tourisme et de la bibliothèque.
- L'équipement des agents communaux en téléphone portable est prévue, nous attendons la décision de MACS qui conduit le projet.
- La réfection du sol de l'Agorespace devrait être entreprise fin août.
- La commission bâtiment prend acte des désordres constatés sur la corniche du Presbytère et de la demande d'installer une poubelle à l'abri bus du quartier Postis.
- Un devis sera demandé pour la restauration des portes de l'Eglise.

Les rendez-vous du mois.

- **du 17 juillet au 21 août** : Tournoi Basco Landais : Mercredi 31 juillet et 7 août : ½ finales –
Mercredi 21 août : FINALES Espoirs et Basco.